

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**114<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 21 mai 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente

**Les commissaires suivants :**

Monsieur Sylvain Beaulieu

Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily

Madame Marjolaine Girard

Monsieur Étienne Lavoie

Madame Johanne Morissette

Madame Nathalie Savard

Madame Édith Vaillancourt

Madame Andrée Verreault

Madame Nancy Verreault, vice-présidente

Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent  
(primaire)

Madame Patricia Brassard, commissaire-parent  
(secondaire)

Madame Nathalie Déry, commissaire-parent  
(EHDAA)

**Sont également présentes :** madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : acceptation**

**CC190521-01** Sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

**1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation**

**CC190521-02** Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019 (111<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

**1.3 Procès-verbal (dépôt)**

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 avril 2019 (110<sup>e</sup> réunion) est déposé.

**2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune

### 3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

### 4. OBJETS DE DÉCISIONS

#### 4.1 Coordination aux Services éducatifs : nomination

**Considérant** l'annonce de la retraite de la titulaire du poste de coordination aux Services éducatifs;

**Considérant** les démarches entreprises par le comité de sélection, soit l'ouverture de poste à l'interne et externe;

**Considérant** les différentes étapes réalisées, soit les tests sur les connaissances techniques, professionnelles et informatiques, l'entrevue individuelle, les tests psychométriques ainsi que le panier de gestion;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection aux termes des travaux réalisés appuyée par madame Christine Guay, psychologue;

CC190521-03

**Sur la proposition de madame Nancy Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de nommer madame France Coulombe au poste de coordination aux Services éducatifs.**

#### 4.2 Organisation des services éducatifs (jeunes) : consultation

**Considérant** que la Commission scolaire doit déterminer la répartition des services éducatifs dans les établissements;

**Considérant** la démarche effectuée en collaboration avec l'ensemble des directions d'établissement afin d'identifier les besoins selon la répartition de la clientèle;

**Considérant** le projet de répartition soumis au conseil des commissaires;

**Considérant** que la situation demeure évolutive et que la mise à jour de la clientèle ne sera définitive qu'au 30 septembre 2019;

**Considérant** que l'adoption se fait après consultation du comité de parents;

CC190521-04

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le projet de répartition de l'organisation des services éducatifs 2019-2020, tel que déposé;
- de soumettre ce projet en consultation auprès du comité de parents et que le retour de la consultation se fasse au plus tard le 14 juin 2019.

**4.3 Règles de passage du primaire vers le secondaire et du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire : adoption**

**Considérant** que la commission scolaire doit établir les règles de passage du primaire vers le secondaire ainsi que les règles de passage du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire;

**Considérant** le projet des règles de passage adoptée par le conseil des commissaires le 16 avril 2019 pour fins de consultation auprès du comité de parents;

**Considérant** que le comité de parents a été consulté le 8 mai 2019 et qu'il s'est dit en accord avec les règles de passage;

**CC190521-05**

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de passage du primaire vers le secondaire ainsi que les règles de passage du 1<sup>er</sup> cycle vers le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire comme déposé.**

**4.4 Recommandation du CRR pour la répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements et autres mesures dédiées**

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

**Considérant** la recommandation du comité de répartition des ressources sur les modalités et règles de répartition de chacune des mesures concernées;

**Considérant** la présentation de ces recommandations au conseil des commissaires par la direction du Service des ressources financières;

**CC190521-06**

**Sur la proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'approuver les règles de répartition des mesures suivantes telles que déposées :

Mesures destinées à un transfert vers les établissements

11020 – Maternelle 4 ans

11043 – Enfant recevant un enseignement à la maison – primaire

11053 – Enfant recevant un enseignement à la maison – secondaire

12070 – Formation continue du personnel scolaire (FGA)

15011 – Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement

15014 – Programme de soutien aux apprentissage – Groupes d'études dirigées au secondaire

15015 – Renforcement des ressources et des pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les milieux les plus défavorisés

15023 – À l'école on bouge!

15024 – Aide aux parents

15025 – Seuil minimal de services pour les écoles

15031 – Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école

- 15084 – Formation continue du personnel enseignant sur l’usage pédagogique des technologies numériques
- 15103 – Acquisition de livres de bibliothèque
- 15104 – Acquisition de livres de littérature jeunesse et d’ouvrages documentaires pour les classes de l’éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire
- 15166 – Accroche-toi en formation générale des adultes
- 15182 – Programme La culture à l’école – Volet ateliers culturels à l’école – Montant a priori
- 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel
- 15187 – Accroche-toi en formation professionnelle
- 15200 – Formation en réanimation cardio-respiratoire
- 15230 – École accessible et inspirante
- 15312 – Soutien à l’intégration en classe ordinaire
- 15313 – Soutien à l’ajout de classes spéciales
- 15330 – Soutien en mathématique
- 15560 – Vitalité des petites communautés

Autres mesures et allocations

- 15220 – Soutien au déploiement des contenus obligatoires
- 15320 et 15370 – Libération des enseignants
- 15082 – Ressources éducatives numériques
- 15085 – Formation continue du personnel enseignant sur l’usage pédagogique de la programmation informatique
- 15086 - Soutenir le leadership « péda-numérique » dans les établissements d’enseignement
- Montant alloué pour soutenir la gestion décentralisée des requêtes d’entretien

- D’accepter la recommandation du CRR concernant la mesure 15028 et la mesure 15153, soit de reporter ultérieurement la répartition de ces mesures.

#### **4.5 Reddition de compte en gestion contractuelle au 31 mars 2019**

**Considérant** que selon la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics*, émise par le Secrétariat du Conseil du trésor, la Commission scolaire doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, transmettre une déclaration du dirigeant de l’organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle;

**Considérant** la déclaration du dirigeant soumis au conseil des commissaires pour approbation et les explications fournies;

CC190521-07

**Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l’unanimité** d’autoriser la présidente du conseil des commissaires, madame Roxanne Thibeault, à signer la déclaration du dirigeant de l’organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et de transmettre cette attestation au Secrétariat du Conseil du trésor.

#### **4.6 Portrait personnalisé et questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle au 31 mars 2019**

**Considérant** que le 5 mai dernier, le directeur général par intérim du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) faisait parvenir au responsable de l’application des règles

contractuelles (RARC) une lettre l'informant que le SCT poursuit, pour une quatrième année, le développement d'un Portrait personnalisé en gestion contractuelle de l'ensemble des organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

**Considérant** que le portrait personnalisé permet aux dirigeants d'organisme de se questionner et de mieux identifier les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans leurs pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de leur organisation;

**Considérant** qu'afin que soit produit le portrait personnalisé des activités contractuelles, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean doit compléter et soumettre au dirigeant d'organisme, un questionnaire pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019;

CC190521-08

**Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'autoriser madame Christine Fortin, directrice générale, à signer le questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019.

#### 4.7 **Signature de documents par la direction du Service des ressources matérielles**

**Considérant** que le comité exécutif et le conseil des commissaires ont autorisé Madame Lise Simard, directrice du service des ressources matérielles à signer des contrats ainsi que des écrits afin de donner effet à diverses résolutions;

**Considérant** que Madame Simard a confirmé son départ à la retraite pour le 7 juin 2019;

**Considérant** que Monsieur Dave Corneau, entrera officiellement en fonction à titre de directeur du service des ressources matérielles, le 10 juin prochain.

CC190521-09

**Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'autoriser, à partir du 10 juin 2019, le directeur du service des ressources matérielles, monsieur Dave Corneau, à signer tous les documents que madame Lise Simard a préalablement été autorisée à signer par le comité exécutif et le conseil des commissaires.

#### 4.8 **Politique sur la sécurité de l'information : adoption**

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI) et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), la Commission scolaire doit adopter une politique sur la sécurité de l'information;

**Considérant** que celle-ci a pour objet d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents et qu'elle fait suite à la désignation du responsable de la sécurité de l'information et des coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents;

**Considérant** que l'information visée par la politique est toute information liée aux ressources humaines, matérielles, technologiques, financières ou autre, accessible sur des formats numériques ou non, dont les risques d'atteinte à sa disponibilité, son intégrité ou sa confidentialité peuvent avoir des conséquences liées à :

- la vie, la santé ou le bien-être des personnes;
- l'atteinte à la protection des renseignements personnels et à la vie privée;
- la prestation de services à la population;
- l'image de la commission scolaire et du gouvernement.

**Considérant** le projet de politique adopté par le conseil des commissaires le 26 mars dernier et soumis à la consultation des syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire;

**Considérant** les avis reçus de la part des syndicats représentant le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien;

**Considérant** les ajustements apportés à la politique en lien avec les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

**Considérant** le texte amendé soumis au conseil des commissaires pour examen et adoption;

**CC190521-10**

**Sur la proposition de madame Édith Vaillancourt, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique sur la sécurité de l'information tel que déposée.**

#### **4.9 Responsable de l'application des règles contractuelles : nomination**

**Considérant** que selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, la Commission scolaire doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles;

**Considérant** que ce responsable a notamment pour fonction de veiller à l'application des règles contractuelles prévues par la loi et de veiller à la mise en place de mesures afin de voir à l'intégrité des processus internes;

**Considérant** le départ à la retraite le 7 juin prochain de la personne qui exerce actuellement cette fonction;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un nouveau responsable à compter du 10 juin prochain;

**CC190521-11**

**Sur la proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de désigner M. Dave Corneau comme responsable de l'application des règles contractuelles à compter du 10 juin 2019.**

#### 4.10 Coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents : modification

**Considérant** la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information (SI);

**Considérant** que la Commission scolaire doit nommer deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information;

**Considérant** que le rôle de la personne nommée sera, entre autres de :

- contribuer à la mise en œuvre des processus officiels de la SI au sein de la Commission scolaire en fonction des livrables définis par le Projet de la sécurité de l'information dans les commissions scolaires;
- établir des liens avec les autres CSGI afin de privilégier le partage d'expertises et des éléments tactiques et opérationnels à élaborer et à mettre en œuvre;
- coordonner la gestion des incidents à portée gouvernementale :
  - mettre en place, si elle n'est pas existante, une équipe de réponse aux incidents (ERI) dans la Commission scolaire;
  - développer, mettre en place et tester avec les membres de l'ERI un plan de réponse aux incidents de sécurité de la Commission scolaire;
  - Participer avec le COGI-réseau au processus gouvernemental de gestion des incidents, et au réseau d'alerte gouvernemental coordonné par le CERT/AQ (« Computer Emergency Response Team/Administration Québécoise »);
- contribuer aux analyses des risques de la SI, de définir les menaces et les situations de vulnérabilité et de mettre en œuvre les solutions appropriées pour la Commission scolaire (ex. : exposition aux cyberattaques);
- contribuer à l'autoévaluation de la sécurité des systèmes informatiques et des réseaux informatiques de la Commission scolaire, notamment par des exercices d'audit de sécurité et des tests d'intrusion aux systèmes jugés à risques;
- tenir à jour les guides portant sur la sécurité opérationnelle des systèmes et des réseaux de télécommunications mis en place dans la Commission scolaire.
- maintenir une veille continue sur les risques, les menaces et les vulnérabilités, par exemple en assistant hebdomadairement aux téléconférences du CERT/AQ, en s'abonnant aux notifications de fournisseurs spécialisés en vulnérabilité et aux magazines portant sur la SI, en effectuant des balayages, en participant à des conférences, etc.)

**CC190521-12** **Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- de désigner monsieur Jean-Michel Fortin ainsi que monsieur Patrick Chouinard, à titre de coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents; et
- d'acheminer à la Direction de la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux et au CERT/AQ, le nom et les coordonnées des personnes nommées.

#### **4.11 Motions de félicitation**

**CC190521-13** **Sur proposition de madame Mélanie Gagnon, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à madame Mélanie Fortin, directrice adjointe, aux enseignants en musique et aux élèves des écoles primaires impliquées, pour la tenue du concert de l'harmonie scolaire CSLSJ qui a eu lieu à la salle Michel-Côté le 15 mai dernier.

**CC190521-14** **Sur proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à madame Nathalie Lebel, directrice de l'école Jean XXIII, aux membres du personnel de l'école, dont M. Dave Simard, enseignant en éducation physique, qui était en charge de l'organisation, et tout spécialement aux élèves pour la présentation du spectacle de cirque le 17 mai dernier.

**CC190521-15** **Sur proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations au comité organisateur de l'activité régionale des comités de parents qui a eu lieu le 5 mai dernier à l'Auberge des Îles, à Saint-Gédéon.

**CC190521-16** **Sur proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations aux membres du sous-comité de travail du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage pour l'organisation et la tenue des diverses activités dans le cadre de la semaine des élèves EHDAA qui s'est déroulée du 6 au 10 mai dernier au Pavillon de la santé Marie-Hélène-Côté.

## **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 MEES : embellissement des cours d'école**

Dépôt de la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur informant d'une aide financière de 56 666 \$ accordée à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école* mise en



œuvre par le gouvernement en vertu du Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

## **7. INFORMATION**

### **7.1 Plan d'effectifs : personnel de soutien technique**

Monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien technique pour l'année scolaire 2019-2020.

### **7.2 Plan d'effectifs : personnel de soutien manuel**

Monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien manuel pour l'année scolaire 2019-2020.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC190521-17**      **La séance est levée à 20 h 30 sur proposition de madame Johanne Morissette, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale